

# LYCEE DU PFLIXBOURG /WINTZENHEIM

Pour chaque fiche récapitulative qui suit, le texte en bleu correspond à des éléments liés au contexte national. Les éléments en rouge paraissent particulièrement à retenir dans l'optique de l'empowerment des élèves, soient comme leviers, soit comme freins potentiels, soit simplement comme éléments potentiellement en lien avec le processus mais à la valence indéterminée...

## Contexte éducatif national

L'école est obligatoire jusqu'à 16 ans.

Ecole maternelle : un tiers des enfants de 2 ans et la quasi-totalité des enfants de 3 à 5 ans sont scolarisés en maternelle. Elle est le lieu de la première éducation hors de la famille pour la très grande majorité des enfants.

Ecole élémentaire : Mixte, gratuite si elle est publique, l'école élémentaire accueille les enfants de 6 à 11 ans. Les programmes sont nationaux et obligatoires pour tous les professeurs et tous les élèves. Depuis 1990, les compétences attendues des élèves sont fixées par cycle. Des outils d'évaluation sont fournis aux enseignants qui disposent ainsi de références nationales.

Collège : Le collège est l'établissement de niveau secondaire qui accueille tous les élèves à l'issue de l'école élémentaire. Les enseignements au collège sont structurés en disciplines : français, mathématiques, histoire-géographie, éducation civique, sciences de la vie et de la terre, technologie, arts plastiques, éducation musicale, éducation physique et sportive. Les objectifs sont fixés par des programmes nationaux. Le collège accueille sans examen de passage tous les élèves à la fin de l'école primaire. Il permet de scolariser tous les élèves dans un cadre unique. Les quatre années (6e - 5e - 4e - 3e) de la scolarité obligatoire au collège sont organisées en trois cycles.

Lycée : À l'issue du collège, les élèves peuvent poursuivre leur scolarité dans un lycée d'enseignement général et technologique ou dans un lycée professionnel.

- **La voie générale conduit les bacheliers vers des études longues.** Elle comprend trois séries : économique et sociale (E.S.), littéraire (L) et scientifique (S). Grâce à un enseignement optionnel en première et à un enseignement de spécialité en terminale, une spécialité est choisie par les élèves, au sein de chaque section
- **La voie technologique prépare les élèves à poursuivre des études supérieures technologiques en 2 ans et plus.**
- **Le lycée professionnel [dont enseignement agricole professionnel] prépare les jeunes qu'il accueille à acquérir une première qualification professionnelle qui leur permet soit de poursuivre des études, soit de s'insérer dans la vie active.**

A l'issue de la classe de 3e, les élèves qui entrent en lycée professionnel peuvent préparer ou bien un **certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P)** ou bien un **brevet d'études professionnelles (B.E.P)**. Après obtention de son diplôme, l'élève peut préparer le **baccalauréat professionnel** en 2 ans, entrer en 1ère d'adaptation pour préparer un **baccalauréat technologique** en 2 ans ou suivre une formation complémentaire (**mention complémentaire**) en 1 an. Le baccalauréat professionnel et la mention complémentaire visent des débouchés professionnels immédiats alors

que le baccalauréat technologique vise principalement la poursuite d'études en B.T.S. [baccalauréat + 2 ans].

*(extraits de : [www.education.gouv.fr/cid1.html](http://www.education.gouv.fr/cid1.html))*

### Place de l'enseignement agricole dans le contexte national

Tous les établissements sont des composantes du service public. On distingue généralement 3 statuts d'enseignement : public, privé temps plein et privé à rythme approprié :

- les établissements publics relèvent du Ministère de l'agriculture.
- les établissements privés à temps plein appartiennent pour une grande majorité à l'enseignement catholique.
- l'enseignement à rythme approprié offre « des formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural. »

Chaque composante représente environ 1/3 de l'ensemble, mais les proportions varient sensiblement suivant le niveau et le type de formation.

Un établissement public admet en moyenne 303 élèves, contre 252 dans le privé et 135 pour un établissement à rythme approprié (données septembre 2006).

Les services de l'Etat sont déconcentrés au niveau régional ; on retrouve dans chacune des 22 régions une Direction régionale de l'agriculture et de la forêt qui est l'échelon hiérarchique intermédiaire entre les établissements publics et le Ministère.

On distingue :

- . centres appelés lycées pour la formation initiale, qu'elle soit générale, technologique ou professionnelle
- . centres de formation par apprentissage
- . centres de formation professionnelle pour adultes
- . exploitations agricoles publiques formant des centres associés

Plusieurs centres sont généralement regroupés au sein d'un Etablissement public local.

### Administration des établissements

Le Conseil d'administration de l'Etablissement public local se réunit moins 2 fois par an. Il est présidé par une personnalité extérieure à l'établissement, le plus souvent un représentant de la profession. Il comprend 30 membres : des représentants élus des usagers (élèves, adultes en formation), des personnels enseignants et non enseignants, des parents d'élèves, et un nombre défini de représentants politiques des collectivités territoriales (Région...).

Avant chaque Conseil d'administration, chaque centre constitutif réunit son conseil intérieur.

Les établissements ont la possibilité de développer leur autonomie et leurs spécificités en établissant des conventions avec des partenaires extérieurs.

Chaque établissement établit un projet d'établissement, qui définit les modalités particulières de mise en œuvre des programmes ainsi que les actions relevant de l'autonomie pédagogique de l'établissement. Il comporte une part relative à l'évolution des structures pédagogiques. Le projet d'établissement est élaboré et adopté pour une durée de trois à cinq ans. La mise en œuvre du projet d'établissement fait l'objet d'une évaluation.

Les missions de l'enseignement agricole ont été précisées par des lois en 1984 et 1999. Les champs d'intervention sont « les métiers de l'agriculture, de la forêt, de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles ainsi que (...) d'autres métiers concourant au développement de ceux-ci, notamment dans les domaines des services et de l'aménagement de l'espace agricole, rural et forestier, de la gestion de l'eau et de l'environnement. »

5 missions sont actuellement attribuées :

- . assurer une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue

- . participer à l'animation et au développement des territoires
- . contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et professionnelle des adultes
- . contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée
- . participer à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprenants, étudiants, stagiaires et enseignants.

Il est intéressant de noter que certaines de ces missions ne concernent que l'enseignement agricole et pas l'ensemble du système éducatif national.

#### Caractéristiques des élèves (réactualisé avec des données de septembre 2006)

Les élèves concernés par le projet Comenius Epidorger ont été ceux des formations conduisant au baccalauréat, qu'il soit général, technologique ou professionnel.

Le secteur de la production, en régression depuis quinze ans, représente 35% des baccalauréats professionnels, à côté du secteur des services (47%), de l'aménagement (14%, en augmentation) et de la transformation (4%). Au total la préparation du baccalauréat professionnel représente environ 52% de la préparation du baccalauréat en lycée agricole, contre environ 37% de préparation du baccalauréat technologique et environ 10% de préparation du baccalauréat général scientifique.

Sur l'ensemble des élèves de l'enseignement agricole 14% sont des enfants d'exploitants agricoles et 1,40% des enfants d'ouvriers agricoles (l'ensemble représentait 42,5% en 1985).

Les filles y représentent 49,8 % du total mais il peut y avoir de fortes disparités de représentation des sexes selon les formations.

La réussite au baccalauréat général scientifique a été de 87,0% en 2006, celle au baccalauréat technologique de 76,4% et celle au baccalauréat professionnel de 80,6%.

- Pour les bacheliers professionnels, le taux d'insertion global demeure très élevé (92,1%), celui du chômage bas (5,6%). Leur situation apparaît très favorable, puisque la quasi-totalité des diplômés de 2001 occupe un emploi en mars 2005, les ¾ en contrat à durée indéterminée. L'augmentation des poursuites d'études (+ 2 points) peut aussi être analysée comme un moyen d'accroître ses chances de réussir son insertion professionnelle et d'échapper au chômage que connaissent plus fréquemment les moins qualifiés.
- 94,8% des bacheliers technologiques 2001 ont poursuivi leur formation, dont 90% dans l'enseignement agricole. Une fois le diplôme supérieur obtenu en deux ans, 70,7% d'entre eux sont entrés dans la vie active, mais la part de ceux qui choisissent de préparer un diplôme encore plus élevé a augmenté (+ 9,9 points entre les sortants 2001 et ceux de 1999).
- 98,3% des bacheliers scientifiques 2001 continuent leurs études, dans des formations variées et 60,1% d'entre eux effectuent des études longues qui priment désormais les études courtes.

#### Caractéristiques des personnels

Différentes catégories :

- personnel de direction
- enseignant-e-s titulaires
- enseignant-e-s non titulaires
- éducation et surveillance
- agents techniques, ouvriers, infirmier-e-s et technicien-ne-s conseiller-e-s

Il y a environ la moitié de personnels enseignants, la moitié de personnels non enseignants.

#### Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique résulte des programmes nationaux ; il existe une petite marge de manœuvre pour l'adapter localement en fonction du projet d'établissement ; elle dépend plutôt d'une logique par équipe et par filière.

L'élément de base du dispositif est la classe, qui comprend en moyenne une vingtaine d'élèves (de 8 à 35).

L'emploi du temps des élèves est hebdomadaire. Les séquences durent pour l'essentiel une ou deux heures.

L'enseignement est modulaire. Pour chaque module, les objectifs sont établis (au niveau national) par rapport aux référentiels professionnels ; puis chaque équipe pédagogique définit les travaux des élèves en fonction des objectifs à atteindre. Les manuels sont peu utilisés directement, l'enseignement se fait surtout à partir d'outils créés par les enseignants. Il existe donc une marge d'initiative pour les équipes, qui est diversement investie.

La flexibilité est renforcée par l'existence de séquences pluridisciplinaires, pour lesquelles les objectifs doivent être explicitement atteints grâce à des travaux menés par des enseignants de plusieurs disciplines. L'équivalent de 3 semaines peut ainsi permettre d'organiser des activités telles que des études de territoire, de développement local, un voyage culturel, ou des travaux sur l'exploitation agricole associée à l'établissement.

On constate actuellement un développement des salles de cours spécialisées au détriment des salles attribuées de manière stable à un groupe-classe.

L'utilisation croissante des nouvelles technologies de l'information et de la communication est encouragée par le développement de salles multimédias.

Les centres de documentation et d'information sont ouverts pendant des horaires larges et visent à offrir un accès facile pour le travail individuel ou pour l'ensemble d'un groupe classe. Mais il est plus difficile d'y travailler en petits groupes.

Les dispositifs d'autoformation sont pour l'essentiel destinés aux adultes en formation.

Le ou la proviseur-e adjoint-e supervise l'ensemble de l'organisation pédagogique. Il existe ensuite un professeur principal par classe, dont le rôle est clairement défini : information, suivi des élèves, relations avec les familles ; et un coordinateur par filière, qui dispose d'un temps spécifique dans sa charge de travail, mais dont le rôle est flou. La même personne peut assurer les deux fonctions.

Le ou la conseiller-e principal-e d'éducation (CPE) a en charge l'organisation de la vie scolaire, la sécurité physique et morale des élèves, la formation des délégués ; il ou elle partage avec le ou la proviseur-e adjoint-e la responsabilité de l'établissement de l'emploi du temps et du planning des salles.

La concertation se fait lors de réunions d'équipes plus ou moins institutionnalisées.

L'élève est évalué-e pour partie lors de contrôles en cours de formation (40 à 50%), pour partie lors des examens terminaux.

Le conseil de classe se réunit une fois par trimestre, durant une à deux heures. Il comprend tous les enseignants, un membre au moins de la direction et les deux délégué-e-s des élèves (quelquefois plus, exceptionnellement l'ensemble de la classe). C'est un lieu d'enregistrement des résultats scolaires des élèves et de prise des décisions d'orientation qui permet de faire le point sur le groupe classe et sur chaque élève, en permettant parfois des échanges d'information sur des problèmes personnels d'un-e élève.

### Organisation éducative

Un centre de type lycée compte en moyenne 300 élèves.

Les règles de vie sont consignées dans le règlement intérieur, prenant la dimension d'un contrat lorsqu'il est signé par les élèves et leurs parents. Elles concernent les horaires, l'accessibilité des différents lieux, les sanctions et s'adressent plutôt aux élèves qu'aux personnels.

Légalement un élève ne peut être exclu de l'établissement qu'après son passage devant le conseil de discipline.

Des activités liées à la prévention des conduites déviantes sont souvent conduites par les infirmier-e-s. Il n'y a ni assistant-e social-e ni conseiller-e d'orientation ni psychologue en permanence dans l'établissement.

Au sein des non enseignant-e-s, les membres de l'équipe de vie scolaire ont un rôle éducatif officiel et les autres personnels un rôle informel.

Les enseignants peuvent participer à la mise en place d'activités extra-scolaires.

En général les équipements sportifs sont importants.

Le centre socioculturel est généralement équipé d'un amphithéâtre, de petites salles pour activités culturelles et d'un foyer avec souvent un bar sans alcool et des jeux...

#### Accompagnement du projet de l'élève dans le curriculum

Un temps est prévu différent selon la filière et le point du parcours :

- dans la première classe de préparation des baccalauréats général et technologique, 3,5 heures par semaine pour un enseignement par groupes à effectif réduit, qui peut concerner le français, les mathématiques, l'histoire-géographie ou une langue vivante.
- Dans les classes de préparation du baccalauréat professionnel, 360 heures sur les deux années pour le suivi des stages et 260 heures pour la concertation, la coordination, l'évaluation.
- Dans les deuxième et troisième année de préparation du baccalauréat technologique du temps est aussi prévu pour le suivi des stages et la concertation mais varie selon les moyens dont dispose l'établissement

Les enseignant-e-s perçoivent une prime trimestrielle qui devrait être la preuve qu'ils assurent le suivi et contribuent à la réflexion sur l'orientation des élèves. Toutefois cette prime est attribuée sans condition ; elle est devenue un acquis.

#### Identité du système d'enseignement agricole

De manière récurrente se pose la question de la spécificité de l'enseignement agricole au sein du système éducatif national. Le rattachement à un autre ministère que celui de l'éducation nationale se justifie par le lien entre formation et emploi mais pourrait concerner d'autres filières d'enseignement professionnel qui dépendent pourtant directement de l'éducation nationale.

De plus, le nombre d'emplois purement agricoles ne cesse de baisser et le public des usagers, par ses profils scolaires et sociologiques, perd de plus en plus de sa spécificité.

*(données extraites de celles diffusées par le site EPIC, réactualisées à partir du site [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr))*

Pour toutes les formes de scolarité en lycée agricole, de l'importance est donnée aux projets des élèves, en lien notamment avec une dimension sociale et une dimension d'expression. Un temps moyen d'une heure y est consacré officiellement chaque semaine.

*(Complément apporté oralement par Xavier Barel, service régional de formation et développement de l'enseignement agricole, région Rhône-Alpes)*

L'établissement a officiellement une mission d'information et de communication auprès des élèves et des familles.

Les élèves, comme les familles, sont représentés officiellement dans toutes les instances de l'établissement.

L'internat étant développé en lycée agricole [**50% des élèves en moyenne**], il existe dans chaque établissement une association sportive et culturelle. Une réforme récente tend à placer ces associations sous l'entière responsabilité d'un bureau composé d'élèves.

Un regard est porté sur le projet scolaire et professionnel de l'élève.

Reste à développer son implication dans l'ensemble de la vie quotidienne de l'établissement.

Un travail spécifique se développe autour des stages, nombreux dans l'enseignement agricole.

Une tradition y existe de développement de méthodes de pédagogie active.

Dans de nombreux établissements un effort est tenté pour développer l'autonomie des élèves dans l'organisation de leur travail personnel.

« apprentissage de la prise de responsabilité », « émergence d'activités péri-éducatives », « conditions matérielles favorisant l'épanouissement des élèves », autant de mots d'ordre qui existent déjà dans les textes régissant l'enseignement agricole.

Développer l'apprentissage de la prise de responsabilité, développer un comportement professionnel, faire participer à la vie sociale sont par ailleurs des missions spécifiques aux exploitations agricoles presque systématiquement associées aux lycées agricoles, en direction des élèves.

*(rédigé à partir d'une contribution des directeurs d'établissements français participant à EPIDORGE)*

Eléments généraux du contexte d'établissement (appréciés surtout par étude documentaire) :

<p><b>Place de l'établissement dans le contexte éducatif national</b></p>	<p><i>Lycée agricole, donc sous tutelle du Ministère de l'agriculture, avec un niveau de tutelle intermédiaire à la région (gestion de la formation continue des enseignant-e-s notamment).</i> <i>De type enseignement général et technologique mais avec des filières professionnelles.</i></p>
<p><b>Organisation de l'enseignement dans l'école</b></p>	<p><i>- Enseignement professionnel avec cycle court (4 « BEPA », cycle de 2 ans ) à orientation horticulture, aménagement, entretien des espaces naturels et ruraux, laboratoires et long (2 « Bac Pro », cycle de 2 ans) en Travaux paysagers et horticulture.</i> <i>- Enseignement technologique ( 2 « Bac techno », cycle de 2 ans) avec spécialisation agro-alimentaire et l'environnement avec possibilité de poursuite en supérieur de type universitaire) ; accès après une seconde générale ou un BEPA</i> <i>- L'établissement en question mord également sur l'enseignement supérieur (BTS horticulture , cycle de 2 ans supplémentaires).</i> <i>- Une exploitation horticole est attachée à l'établissement et peut servir de support pédagogique.</i></p>
<p><b>Caractéristiques des élèves</b></p> <div data-bbox="172 1653 699 1848" style="border: 1px solid red; border-radius: 50%; padding: 10px; display: inline-block; color: red; font-weight: bold;"> <p>Peut faire douter les élèves de leur pouvoir d'initiative...</p> </div>	<p><i>. Sur un total de 408, 110 en filière pro longue, 163 en filière pro courte, 95 en filière technologique, 40 en supérieur.</i> <i>. frais d'inscription annuelle allant de 1235 euro pour les internes à 494 euro pour les demi-pensionnaires et externes (possibilités d'aides pouvant aller jusqu'à 567 euro pour une année).</i> <i>. la majorité civile (18 ans) est fréquemment atteinte en cours de scolarité sans évolution particulière des droits dans l'établissement (droit de sortie...), excepté pour l'autorisation dévolue aux majeurs de signer leurs propres documents.</i> <i>. sur un an : 6 redoublements ; 7 changements d'orientation ; 94 en poursuite d'études (bac pro, BTS, université ou école d'ingénieur) ; 17 entrés en vie</i></p>

	<p><i>active dans un emploi correspondant à la filière (dont 6 de l'enseignement sup) ; 5 entrés en vie active sur d'autres types d'emploi ; 8 en recherche d'emploi en cours (dont 3 de l'enseignement sup).</i></p> <p><i>. succès aux examens de 86% pour l'année 2005-2006, jugé en recul par rapport à l'année précédente.</i></p>
Caractéristiques des personnels	<p><i>Un équipe de direction, une équipe d'administration (9 personnes dont 7 femmes ), 11 personnes composant l'équipe éducative non enseignante, 1 infirmière, une dizaine d'agents techniques, de service et d'entretien, 45 enseignant-e-s.</i></p>
Management d'établissement	<p><i>. une directrice</i></p> <p><i>. une équipe de direction de 6 personnes</i></p> <p><i>. un conseil d'administration où siègent 3 élèves</i></p> <p><i>. un conseil intérieur où siègent 6 élèves</i></p> <p><i>. un conseil d'exploitation où siègent 2 élèves</i></p> <p><i>. un conseil des délégués des élèves où siègent tous les représentants élèves élus du lycée (délégués de chaque classe, élus aux instances, président de l'Association.)</i></p> <p><i>. une association sportive et culturelle interne au lycée où des élèves sont en responsabilité.</i></p>
<b>Organisation pédagogique de l'établissement</b>	<p><i>Filière technologique (STAE) : 23,5 heures "générales" (dont 4,5 peuvent correspondre aux "humanités") et 7 heures "techniques".</i></p> <p><i>Filière professionnelle travaux paysagers : 12 heures « générales » (dont 4 peuvent correspondre aux « humanités ») et 20,5 heures « techniques ».</i></p> <p><i>Filière pro courte (BEPA EAENR), 13 heures « générales » (dont 4 peuvent correspondre aux « humanités ») et 17 heures « techniques ».</i></p> <p><b>Filière Laboratoires (idem)</b></p>
<b>Organisation éducative de l'établissement</b>	<p><i>Règlement intérieur de 20 pages, grand format.</i></p> <p><i>Internat concernant environ la moitié des élèves, dans des locaux séparant filles et garçons mais attenant à ceux des activités pédagogiques.</i></p> <p><i>Pour ceux-là particulièrement, l'association sportive et culturelle interne au lycée joue un rôle d'organisation d'activités du soir et du mercredi après-midi où s'interrompent les activités pédagogiques.</i></p>
<b>Méthodes pédagogiques et apprentissage de l'initiative et de la responsabilité</b>	<p><i>Difficile à évaluer. Domaine réservé des enseignants.</i></p>
<b>Accompagnement du projet de l'élève dans le curriculum</b>	<p><i>Pratique incombant à tous mais surtout à certains personnels dont professeurs principaux et CPE (manager de l'équipe éducative non enseignante).</i></p> <p><i>Soutien scolaire sans budget particulier, essentiellement pris en charge par les éducateurs non enseignants</i></p> <p><i>Système de tutorat et aide à l'insertion pour élèves manifestant un mal être proposé dans le livret d'accueil..</i></p>

	<i>Lien avec un aumônier (particularités des établissements alsaciens dans le système français). Existence d'un « groupe adulte relais » pour difficultés particulières.</i>
<b>Enjeux dans l'actualité</b>	

### **Apports du travail de terrain lié à l'étude de cas :**

- Identification des moments où peut s'exercer une marge d'initiative des élèves : importance des espaces extérieurs
- Représentation par les élèves de leur marge d'initiative : peut potentiellement s'appliquer à la vie de classe, aux pauses et à la vie d'internat
- Mesure de la demande d'étude hors classe :
  - Non appréciée quantitativement mais par intervalles, 2-3 jours, une semaine ou quinze jours...
- Identification des freins à la participation des élèves au changement concernant la vie quotidienne :
  - non reconnaissance par les adultes de l'histoire de la participation lycéenne au changement ?
  - peu de crédit accordé à l'organisation en tant que telle par les élèves
  - opposition des limites financières dès l'expression du désir de changer
- Identification de leviers pour la participation des élèves au changement concernant la vie quotidienne
  - Capacité d'argumentation par rapport aux adultes associée à l'élaboration d'un projet de changement (avérée lors d'une réunion croisée):

Rien n'est a priori exclus mais tout est marqué par un antagonisme élèves-adultes

Intérêt pédagogique des à côtés d'un projet comme Epidorge...



## SYNTHESE : OBSTACLES ET LEVIERS A L'EMPOWERMENT

Dans les pages qui suivent, le code couleur suivant a été utilisé : bleu pour les « moments » de vie quotidienne où va s'exercer préférentiellement la marge d'initiative ; vert pour ce qui favorise ; rouge pour ce qui bloque ou freine...

### *Eléments retenus du contexte national français*

Une importance intégrée dans l'emploi du temps est accordée au **suivi de l'élaboration des projets des élèves**.

L'enseignement agricole connaît encore une **importance de la vie en internat**, suscitant de nombreux désirs de changement liés à la vie quotidienne...

### Eléments transmis par le lycée du Pflixbourg de Wintzenheim

<p><b>Caractéristiques des élèves</b></p> <p>Peut faire douter les élèves de leur pouvoir d'initiative...</p>	<p>. la majorité civile (18 ans) est fréquemment atteinte en cours de scolarité sans évolution particulière des droits dans l'établissement (droit de sortie...), excepté pour l'autorisation dévolue aux majeurs de signer leurs propres documents.</p>
---	--

### Eléments révélés par l'étude de cas

- Identification des moments où peut s'exercer une marge d'initiative des élèves : **importance des espaces extérieurs**
- Représentation par les élèves de leur marge d'initiative : peut potentiellement s'appliquer à la vie de classe, aux pauses et à la vie d'internat
- Mesure de la demande d'étude hors classe :
  - Non appréciée quantitativement mais par intervalles, 2-3 jours, une semaine ou quinze jours...
- Identification des freins à la participation des élèves au changement concernant la vie quotidienne :
  - non reconnaissance par les adultes de l'histoire de la participation lycéenne au changement ?
  - peu de crédit accordé à l'organisation en tant que telle par les élèves
  - opposition des limites financières dès l'expression du désir de changer
- Identification de leviers pour la participation des élèves au changement concernant la vie quotidienne

Capacité d'argumentation par rapport aux adultes associée à l'élaboration d'un projet de changement (avérée lors d'une réunion croisée):

Intérêt pédagogique des à côtés d'un projet comme Epidorge...

Rien n'est a priori exclus mais tout est marqué par un antagonisme élèves-adultes